



UNSA - Union Régionale Lorraine
Gare de Metz - Porte F
Place du Général de Gaulle - 57000 METZ
☎ 03 87 62 67 64 // 📠 09 79 94 30 82 // sncf : 772 992
e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
e-mail : ur.lille@unsa-cheminots.org

INFO : Prestations Familiales

Bulletin n°92 – novembre 2012

Paris, le 22 novembre 2012

Les Prestations Familiales : le Grand Retour !

Déjà en 1996, le plan de réforme de la protection sociale communément appelé "Plan Juppé" prévoyait le transfert à la CNAF des prestations familiales directement versées par la SNCF. Cette évolution s'inscrivait dans le cadre des mesures d'organisation visant le rééquilibrage financier de la branche famille de la Sécurité Sociale.

L'UNSA écrivait alors : « Prestations Familiales, l'Épée de Damoclès ! »

Et en 2012, ça recommence ! La Direction de la Sécurité Sociale a informé la SNCF que la convention l'autorisant à verser les Prestations Familiales ne serait pas renouvelée au 01/01/2014.

À quels changements seront confrontés les agents ?

Les Prestations Familiales seront directement versées par la CNAF.

Quels sont les risques à court terme ?

Amputation d'une part importante du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale SNCF. Cela se traduirait par une perte du salaire socialisé estimée à environ 1/3 de la contribution sociale actuelle versée par l'entreprise. Soit environ 25 M€.

Disparition d'une partie du personnel social (Assistantes sociales, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Secrétaires, Conseillers d'orientation, Educateurs).

Disparition des aides accordées aux familles, telles que l'Indemnité de garde, les aides familiales agents et pensionnés, (soit plus de 10 M€ versés en 2011) ...

Disparition des Centres d'Orientation Scolaire et Professionnelle (10 437 consultations en 2011).

Disparition d'emplois dans les Agences Familiales et au centre de numérisation.

Fermeture des maisons d'enfants. (Courtemont Varennes – Brétigny sur Orge - Eaubonne – Dijon – Bischheim - Lille).

Quels sont les risques à moyen terme ?

Le flou concernant les allocations de fin de carrière et de décès, qui sont aujourd'hui augmentées des Prestations Familiales du fait qu'elles sont versées par la SNCF !

Glissement des axes Maladie et Vieillesse de l'Action Sociale vers la CPRPSNCF !

Disparition des personnels en charge de ces axes Maladie et Vieillesse et diminution conséquente du budget de l'Action Sociale qui dans cette perspective n'aurait plus de sens.

Ce serait la fin du 1,275% !

Et de plus ...

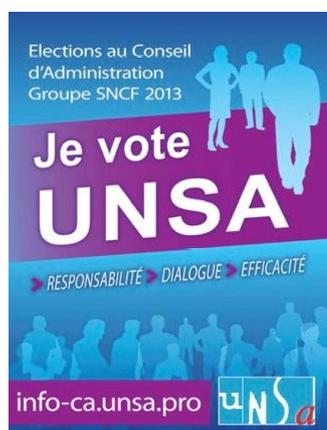
Les agents de la SNCF ne sont pas attendus par les personnels de la CAF. Les agents des ressources humaines des CAF sont déjà surchargés de travail, du fait de la montée en puissance de la précarité. Ils peinent à mettre en oeuvre les minima sociaux pour de nombreuses populations.

Les exemples des CAF de Bordeaux, Lille, et bien d'autres encore, au bord de l'explosion, obligés de fermer des semaines pour absorber les retards sont parlant. Ces dernières années, personnels et usagers des CAF, ont été malmenés. La durée de traitement des dossiers est affligeante ; l'accueil insuffisant. Le surcroît de travail est pleinement mesuré et constaté dans le bilan de la convention entre la CNAF et l'État. Et malgré ce constat, le transfert est souhaité par les décideurs. L'échelle des économies à réaliser (moins 2000 personnels sur 3 ans) aura raison des dossiers en souffrances.

Et que dire, de la qualité du travail social exercé dans les CAF. Elles sont toutes au bord de l'asphyxie ! L'accompagnement des familles n'est plus une priorité. Il n'en est plus question !

Les situations des cheminots risquent de détonner dans les CAF, pour la simple et bonne raison qu'ils perçoivent au moins un salaire. Ceci est loin d'être le cas d'une part importante de la population gérée par les CAF où pauvreté et grande précarité sont gérées en priorité.

En résumé, cette évolution serait la fin d'un modèle social atypique et unique en son genre !



Pour la défense de vos droits et l'accompagnement syndical, **UNSA-Cheminots**

Si vous voulez adhérer, renvoyez le bulletin ci-après, à :
UNSA/ Cheminots
 M. Le Secrétaire Général de l'UNION Régionale de
Lorraine ou Lille
 (lire adresses en couverture)

Réduction de 66 % sur impôts et

adhésion à l'ADEIC (Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur)

Bulletin d'Adhésion

NOM.....Prénom.....
 Fonction.....Grade.....Qualification.....Niveau

Adresse domiciliaire

.....

EtablissementN° CP

Téléphone Service Téléphone Portable

Adresse EMail (perso ou SNCF)

A.....le.....Signature.....

COTISATIONS 2012

Adhérents	Cotisations annuelles	Réduction	rél après réduc.	rél après réduc.
QUALIFICATION	Euros	d'impôt (66%)		
A/B - TA	87,00 €	57,42 €	29,58 €	2,47 €
C - TB 1	91,00 €	60,06 €	30,94 €	2,58 €
D 1 - TB 2	96,00 €	63,36 €	32,64 €	2,72 €
D 2 - TB 3	106,00 €	69,96 €	36,04 €	3,00 €
E 1	106,00 €	69,96 €	36,04 €	3,00 €
E 2	119,00 €	78,54 €	40,46 €	3,37 €
F 1	131,00 €	86,46 €	44,54 €	3,71 €
F 2	147,00 €	97,02 €	49,98 €	4,17 €
G 1	157,00 €	103,62 €	53,38 €	4,45 €
G 2	170,00 €	112,20 €	57,80 €	4,82 €
H 1	181,00 €	119,46 €	61,54 €	5,13 €
H 2	193,00 €	127,38 €	65,62 €	5,47 €
CS	206,00 €	135,96 €	70,04 €	5,84 €
Contractuels				
Exécution	87,00 €	57,42 €	29,58 €	2,47 €
Maîtrise	106,00 €	69,96 €	36,04 €	3,00 €
Cadres	131,00 €	86,46 €	44,54 €	3,71 €